

PROCÉDURE OUVERTURE PARTIELLE CIMETIÈRE

Cimetière Central – La Seyne-sur-Mer

Surface du site : 7 ha

Contexte et Besoin

Compte tenu de la durée du confinement

Compte tenu du contexte très anxiogène pour nos aînés

Compte tenu des demandes pour honorer leurs morts

Compte tenu que certaines communes ont déjà procédé ainsi (Caen, Dijon, Denain, Escaudain ...)

Il est proposé une ouverture partielle sur rendez-vous du cimetière central sur rendez-vous et avec un nombre maximum de 17 personnes par heure sur le site.

PRISE DE RDV

- **Numéro** : 04 94 06 95 73
- **Accueil téléphonique** : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 à compter du Mercredi 29/04/2020 au 04 94 06 95 73
- **Site accessible, jour et horaires d'accueil** :
 - Tous les matins du lundi au vendredi
 - Rendez-vous à 8h30, 9h30, 10h30, 11h30
- **Programmer le rdv en fonction des créneaux disponibles** (planning géré par la DGS)
- **Demander** : nom + prénom + allée de la tombe
- **17 rdv par Heure (une personne à mobilité réduite qui viendrait accompagnée compte pour 2 rdv)**
- **Durée de la visite** : maximum 45 mn
- **Transmission du planning** par mail tous les soirs à 17h00 aux adresses services :

- Mme X2 (Vie Quotidienne) x2@la-seyne.fr
- M. X3 (Cimetière) x3@la-seyne.fr

En copie de tous les envois :

- M. X4 (DGS) x4@la-seyne.fr

PROCEDURE D'ACCES AU CIMETIERE CENTRAL

- Un marquage au sol indiquera les limites de distanciation (1.5m)
- Un guichet en plexiglass sera mis à l'entrée de la porte centrale du cimetière.
- Tous les portails restent fermés durant la période d'accès
- Accès par La porte principale uniquement

- Pour se rendre au cimetière central il convient d'être muni de l'attestation de déplacement dérogatoire, il conviendra de cocher la case N°2
 - ← « Déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans les établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) »
 - ← Rajouter le Numéro du RDV sur l'attestation de déplacement.

- A l'arrivée de la personne
 - ← Vérification visuelle des documents :
 - ← - attestation de déplacement
 - ← - pièce d'identité
 - ← Vérification de l'inscription au planning.
 - ←
 - ← Sera délivré à l'usager une attestation de passage pour les contrôles policiers éventuels

- Ouverture du portail

! En cas de présentation sans prise de rdv préalable => refus d'accès au site !!!

Sécurité:

- Respect des gestes barrières préconisés :

Trois agents présents sur site

Un seul agent pour les contrôles, un agent dans le cimetière, un agent au bureau

Aucun contact avec le public.

Port des EPI réglementaire (gel, gant, lingettes)

Rester à plus de 1,5m de distance de la personne

Un hygiaphone de 2 m de haut sera mis à disposition de l'agent de contrôle.

- ← - Risque de visites impromptues
- ← - Risque d'incidents si refus de laisser passer (Usagers se présentant sans RDV ...)

La PM sera mobilisée.

Fermeture du site

Les agents resteront 15 minutes de plus à chaque fermeture (après le dernier visiteur 12h30) pour contrôler le site